



## Départ du conjoint de son domicile

Par **florent bois**, le **19/10/2018** à **19:50**

Bonsoir,

Ma conjointe a décidé de rompre notre relation, elle habite avec ses deux enfants sous mon toit, une maison que j'ai acheté seul, comme c'est une maison que j'ai acheté seul, je ne lui ai jamais demandé de participer aux charges de la maison (que ce soit crédit, électricité, eau,...) elle participait uniquement à la moitié des courses.

Je souhaite qu'elle parte mais elle me dit qu'elle ne veut pas partir que les enfants sont chez eux et qu'elle s'est investi dans la maison même si ce n'est pas financièrement (ménage, repassage....)

Ce qui m'ennuie et qui me fait mal, c'est qu'elle dit qu'elle va s'autoriser à aller voir ailleurs alors qu'elle est sous mon toit.

J'étais prêt à lui laisser du temps pour partir, mais là, la coupe est pleine, je veux qu'elle s'en aille au plus vite.

C'est dur à dire, mais si elle refuse de partir, puis je changer les serrures ou lui donner un délai avant que je le fasse?  
est ce que la trêve hivernale rentre en compte aussi pour ce cas là? mais je ne supporterai pas de la savoir avec d'autres hommes alors qu'elle est sous mon toit.

Elle a également de la famille autour de chez nous.

J'ai pris un rendez-vous avec un avocat droit de la famille mercredi au cas ou.

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Florent